

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Pouvoirs	Ont pris part au vote
19	12	3	15

**Séance du 30 juin 2022**

L'an deux mil vingt-deux et le trente du mois de juin,  
à 19h45,  
le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Ain,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,  
dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la  
présidence d'Alain SICARD, Adjoint au Maire.

Date de la convocation : **25 juin 2022**

Membres présents à la séance : Alain SICARD, Myriam FANGET, Christian BOUILLET, Virginie BACLET, Catherine THOINON, François CAROBIO, Sylvain ORENGA, Pascale LARRAN, Emmanuel BRION, Aurélien SICARD, Jérémie RYNOIS, Maxime SABRAN.

Membres absents ou excusés : Thierry DUPUIS, Patrick GEOFFRAY, Myriam CROUZIER (pouvoir à Sylvain ORENGA), Jocelyne JANOVICZ (pouvoir à Pascale LARRAN), Christophe MEURENAND, Sandrine BALLANDRIN (pouvoir à Catherine THOINON), Agathe DORMANT.

Secrétaire de séance : Myriam FANGET

N° de l'acte : **DEL.2022.06.30.06**

**OBJET : Salle polyvalente l'ATHol – Instauration d'un règlement d'utilisation.**

Le 1<sup>er</sup> adjoint indique que les travaux d'aménagement d'une salle polyvalente dans le bâtiment de l'ancien centre de tri postal au Domaine de Thol touchent à leur fin. La mise en service est imminente. Il indique que le groupe de travail « salle polyvalente » a travaillé sur un projet de règlement d'utilisation dont il donne lecture.

Il invite le conseil municipal à émettre ses observations et à se prononcer sur la validation de ce document.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix pour et 2 abstentions (Jocelyne JANOVICZ et Pascale LARRAN) :

- VALIDE le règlement d'utilisation de la salle polyvalente dénommée l'ATHol.
- DIT que ce règlement sera porter à la connaissance de tout utilisateur avant signature du contrat de l'occasion
- AUTORISE le Maire à signer ce document ainsi que tous les documents associés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Le 1<sup>er</sup> adjoint,  
Alain SICARD